



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



point-justice

**Conseil départemental de l'accès au droit
de Seine-Maritime**

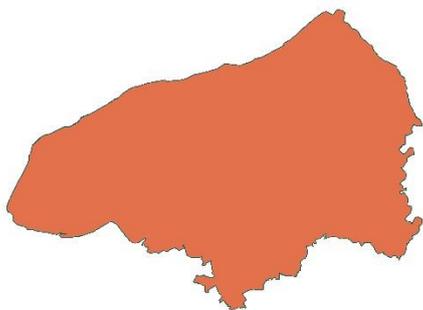
**Rapport d'activité
2021**

SOMMAIRE

LES CHIFFRES CLES.....	1
PRESENTATION DU CDAD.....	2
Statuts et missions	2
Composition	3
L'équipe du CDAD.....	4
Éléments financiers	5
L'ACTIVITE DU RESEAU DES POINT-JUSTICE.....	9
Cartographie de l'implantation des point-justice	9
Le maillage territorial	10
L'activité des point-justice :.....	10
Les permanences.....	13
L'accès au droit.....	13
Le règlement amiable des différends :.....	15
Les professionnels du droit :	16
L'activité des associations :	17
L'activité de la juriste du CDAD :	18
Les permanences de consultations juridiques spécialisées	19
Les permanences en droit administratif :	19
Les permanences en droit du travail :.....	19
Les point-justice spécialisés	20
Les point-justice pénitentiaires	20
Les point-justice sur les aires d'accueil des gens du voyage	21
Les point-justice sur les lieux de distribution alimentaire :.....	22
LES ACTIONS, LES MANIFESTATIONS.....	23
Les actions générales.....	23
Les actions à destination de publics cibles.....	23
Le festival du film judiciaire.....	23
L'exposition sur le casier judiciaire.....	23
L'exposition sur les droits et obligations.....	23
Action à destination des collégiens	24
LES SUPPORTS DE COMMUNICATION	25
FOCUS.....	26
Déclinaison de la charte nationale de l'accès au droit.....	26
LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022	27
Renforcer l'offre d'accès au droit au sein des point-justice.....	27
Favoriser l'accès au droit des publics en situation de vulnérabilité.....	27

Organiser des point-justice spécialisés	27
Favoriser l'accès au droit des éleveurs et agriculteurs en difficulté	27
Communiquer sur les offres d'accès au droit.....	27
Informers les élus.....	27
Diffuser des supports de communication actualisés	28
Organiser des manifestations à l'occasion des 20 ans du CDAD.....	28

LES CHIFFRES CLES



45 point-justice



33 367 personnes
Accueillies, informées, accompagnées



1 146 permanences assurées



9 interventions collectives
à destination de 410 jeunes



219 539€
De budget global

PRESENTATION DU CDAD

Statuts et missions

Dans chaque département, la politique publique de l'accès au droit s'appuie sur le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).

Issu de la loi du 10 juillet 1991, il s'agit d'un groupement d'intérêt public placé sous l'autorité du président du tribunal judiciaire du chef-lieu du département, regroupant différents acteurs :

- Institutionnels (préfecture, conseil départemental et autres collectivités territoriales)
- Juridictionnels (président du tribunal judiciaire et procureur de la République près ce tribunal)
- Professionnels (avocats, notaires, huissiers)
- Associatifs

L'accès au droit consiste à permettre à toute personne, sans condition de ressources, de bénéficier d'une information générale sur ses droits et obligations, d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre, d'une aide dans l'accomplissement de toute démarche, d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles, de consultations juridiques et d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

Le CDAD a pour principales missions de :

- Recenser les besoins d'accès au droit
- Définir une politique locale d'accès au droit
- Dresser et diffuser un inventaire des actions menées
- Donner un avis pour toute demande de concours financier adressée à l'Etat
- Évaluer la qualité et l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte leur concours
- Participer, le cas échéant, au financement des actions
- Participer à l'élaboration d'une politique départementale de règlement amiable des différends.

Le CDAD constitue un organisme de référence pour animer un partenariat avec les acteurs locaux concernés, créer un réseau entre les dispositifs d'accès au droit existants dans le département, soutenir de nouveaux projets correspondant à des besoins spécifiques non satisfaits dans divers domaines, contribuer au développement des modes amiables de résolution des conflits.

**Le CDAD de Seine-Maritime a été créé
Le 14 juin 2002**

Composition

Le CDAD de Seine-Maritime est présidé par la présidente du tribunal judiciaire de Rouen.

La vice-présidence est assurée par le procureur de la République près ce même tribunal.

Les **membres de droit** du CDAD de Seine-Maritime sont :

- Le préfet de Seine-Maritime
- Le président du conseil départemental
- Le président de l'association départementale des maires
- Le bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Rouen
- Le président de la caisse des règlements pécuniaires Seine-Normandie
- La présidente de la chambre départementale des huissiers de justice
- Le président de la chambre départementale des notaires
- La présidente du centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)

Les **membres associés** (article 55 de la loi de 1991) sont :

- La métropole Rouen Normandie
- La ville de Dieppe
- La ville du Havre

Les **personnes qualifiées** appelées à siéger avec voix consultative (article 56 de la loi de 1991) sont :

- Le président du tribunal judiciaire de Dieppe
- Le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Dieppe
- Le président près le tribunal judiciaire du Havre
- Le procureur de la République près le tribunal judiciaire du Havre
- La présidente du tribunal administratif de Rouen
- Le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Seine-Maritime
- La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- Le directeur de la CAF de Seine-Maritime
- Le président de la région Normandie
- Le président de l'ADIL
- La présidente d'AVRE 76
- Le président de l'AVIM
- Le président de l'AVIPP
- Le président de l'association Les Nids
- Le président de l'association Trialogue
- La présidente de l'association des conciliateurs de la cour d'appel de Rouen
- Un représentant de la Défenseure des droits
- La rectrice de l'académie de Normandie
- Le président du centre régional de médiation des notaires

Le commissaire du gouvernement est un magistrat de la Cour d'Appel de Rouen, désigné par les Chefs de Cour

L'équipe du CDAD

Présidente :

Madame Valérie DELNAUD, présidente du tribunal judiciaire de Rouen

Vice-président :

Monsieur pascal PRACHE, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Rouen jusqu'au 31 août 2021

Monsieur Frédéric TEILLET, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Rouen depuis le 1^{er} septembre 2021

Secrétaire général :

Monsieur Olivier GRAFF

Salariée du CDAD de Seine-Maritime :

Madame Joanne BARBOSA, juriste-coordinatrice

Agent comptable :

Monsieur Cédric BESNARD

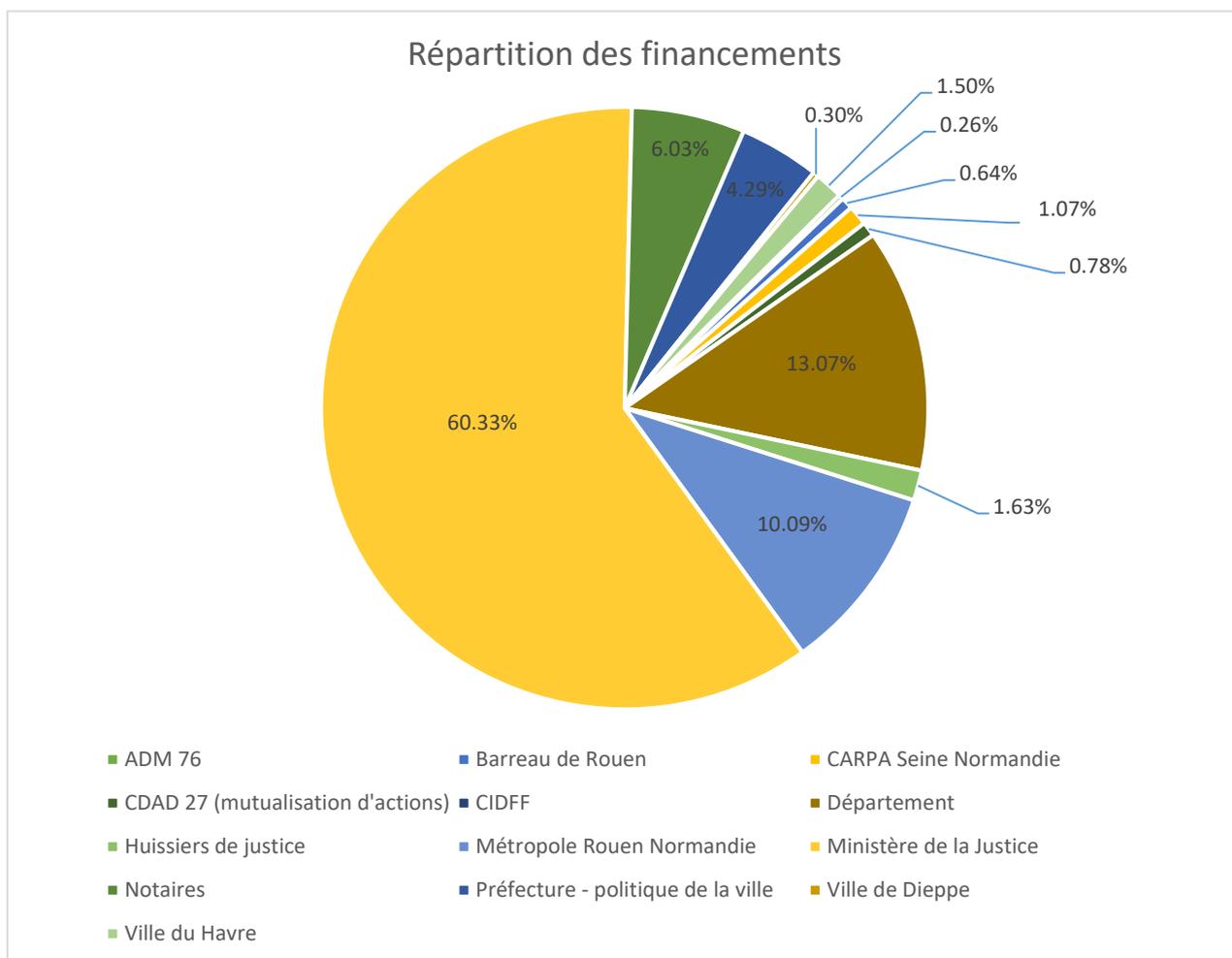
Stagiaire :

Madame Ophélie DESGARDINS, élève avocate, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021

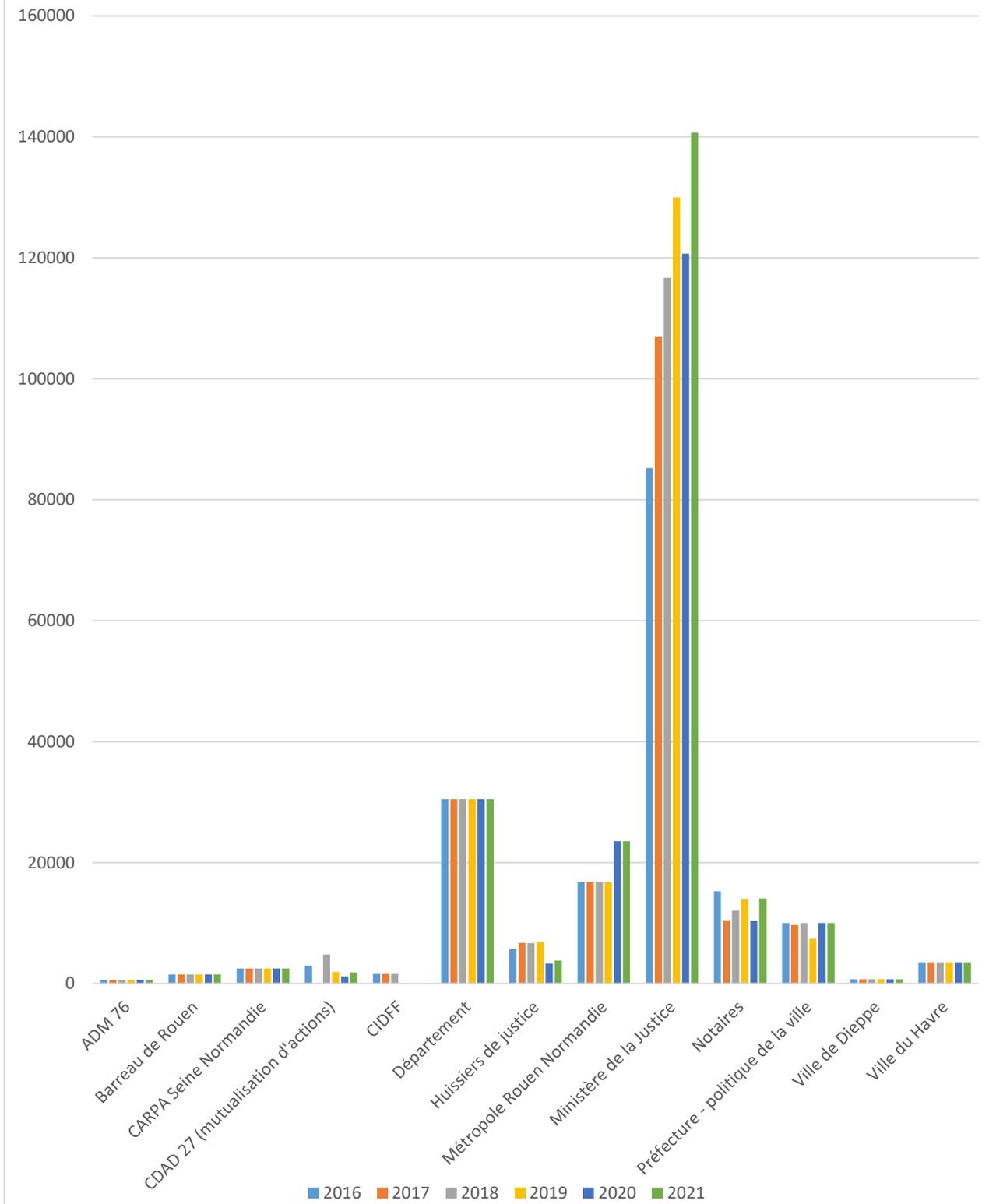
Éléments financiers

Les recettes :

	2020	2021	Variation
ADM 76	600,00	600,00	0,00%
Barreau de Rouen	1 500,00	1 500,00	0,00%
CARPA Seine Normandie	2 500,00	2 500,00	0,00%
CDAD 27 (mutualisation d'actions)	1 163,61	1 826,49	56,97%
CIDFF	0,00	0,00	0,00%
Département	30 490,00	30 490,00	0,00%
Huissiers de justice	3 304,80	3 794,40	14,78%
Métropole Rouen Normandie	23 540,00	23 540,00	0,00%
Ministère de la Justice	120 700,00	140 721,18	16,59%
Notaires	10 383,60	14 076,00	35,56%
Préfecture - politique de la ville	10 000,00	10 000,00	0,00%
Ville de Dieppe	700,00	700,00	0,00%
Ville du Havre	3 500,00	3 500,00	0,00%



Evolution des financements



Les dépenses :

	2020	2021	Variation
Intervention	98 098,50	0,00	-100,00%
Consultations avocats	38 570,60	0,00	-100,00%
Consultations huissiers de justice	3 304,80	0,00	-100,00%
Consultations notaires	10 383,60	0,00	-100,00%
Subvention aux associations	45 839,50	0,00	-100,00%
Investissement	0,00	0,00	-100,00%
Fonctionnement	12 534,04	12 534,04	17,19%
Consultations avocats			
Consultations huissiers de justice		3 794,40	100,00%
Consultations notaires		14 076,00	100,00%
Subvention aux associations		54 969,00	100,00%
Communication	3 668,01	3 668,01	-34,97%
Fonctions support	8 223,14	8 223,14	113,55%
Soutien à l'accès au droit	642,89	642,89	-46,58%
Personnel	74 236,61	74 236,61	11,35%

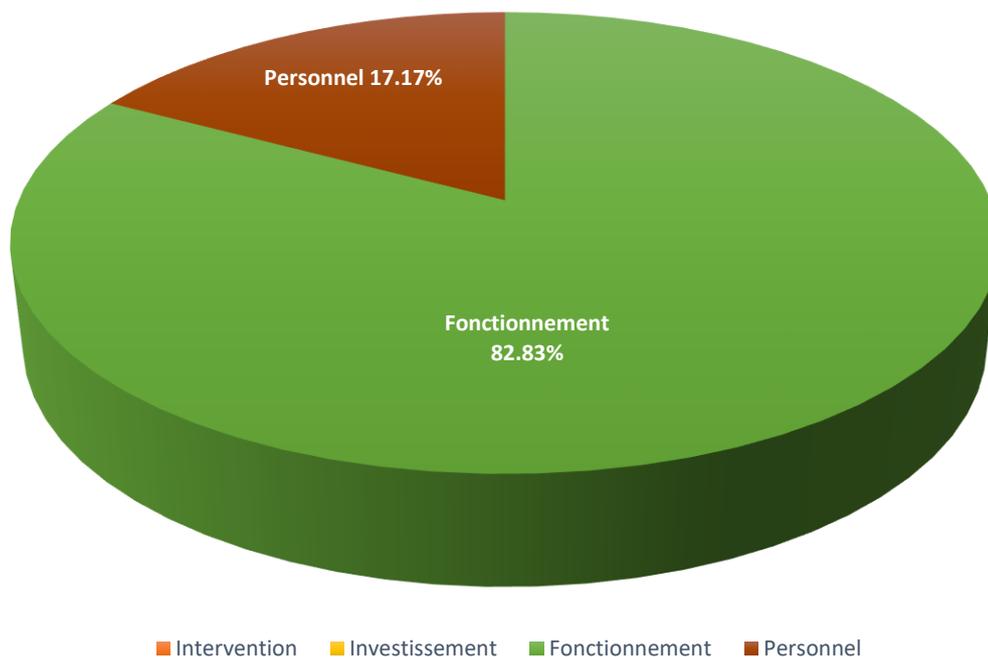
Suite à de nouvelles directives de la direction générale des finances publiques, les dépenses relatives à l'organisation de permanences d'information et de consultations juridiques ont fait l'objet d'un changement d'imputation comptable qui a entraîné une modification de la destination de ces dépenses.

En effet, des dépenses qui, au cours des exercices précédents, étaient comptabilisées comme des dépenses d'intervention sont désormais comptabilisées en dépenses de fonctionnement.

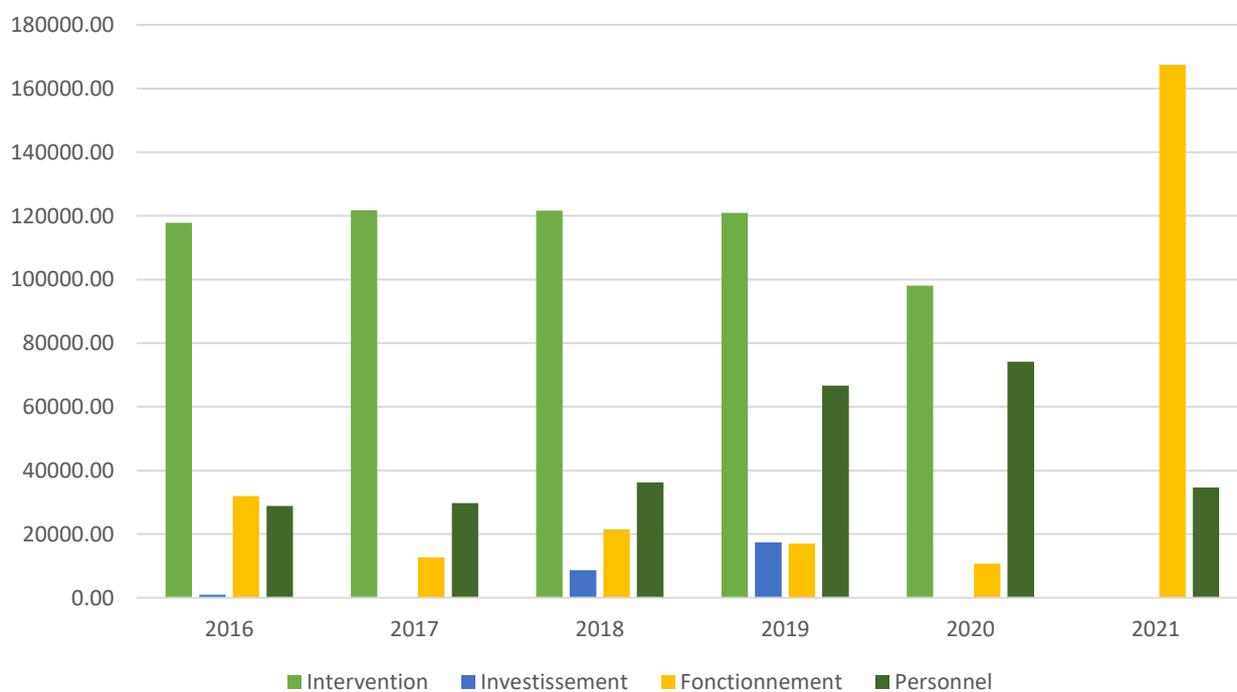
De la même manière, la valorisation de la mise à disposition du secrétaire général par le ministère de la Justice n'est plus comptabilisé sur l'enveloppe personnel mais comme une dépense de fonctionnement.

	2020	2021	Variation
Consultations avocats	38 570.60	79 437.60	105.95%
Consultations huissiers de justice	3 304.80	3 794.40	14.81%
Consultations notaires	10 383.60	14 076.00	35.56%
Subvention aux associations	45 839.50	54 969.00	19.92%
Total	98 098.50	152 277.00	0,00%

Répartition des dépenses en 2021

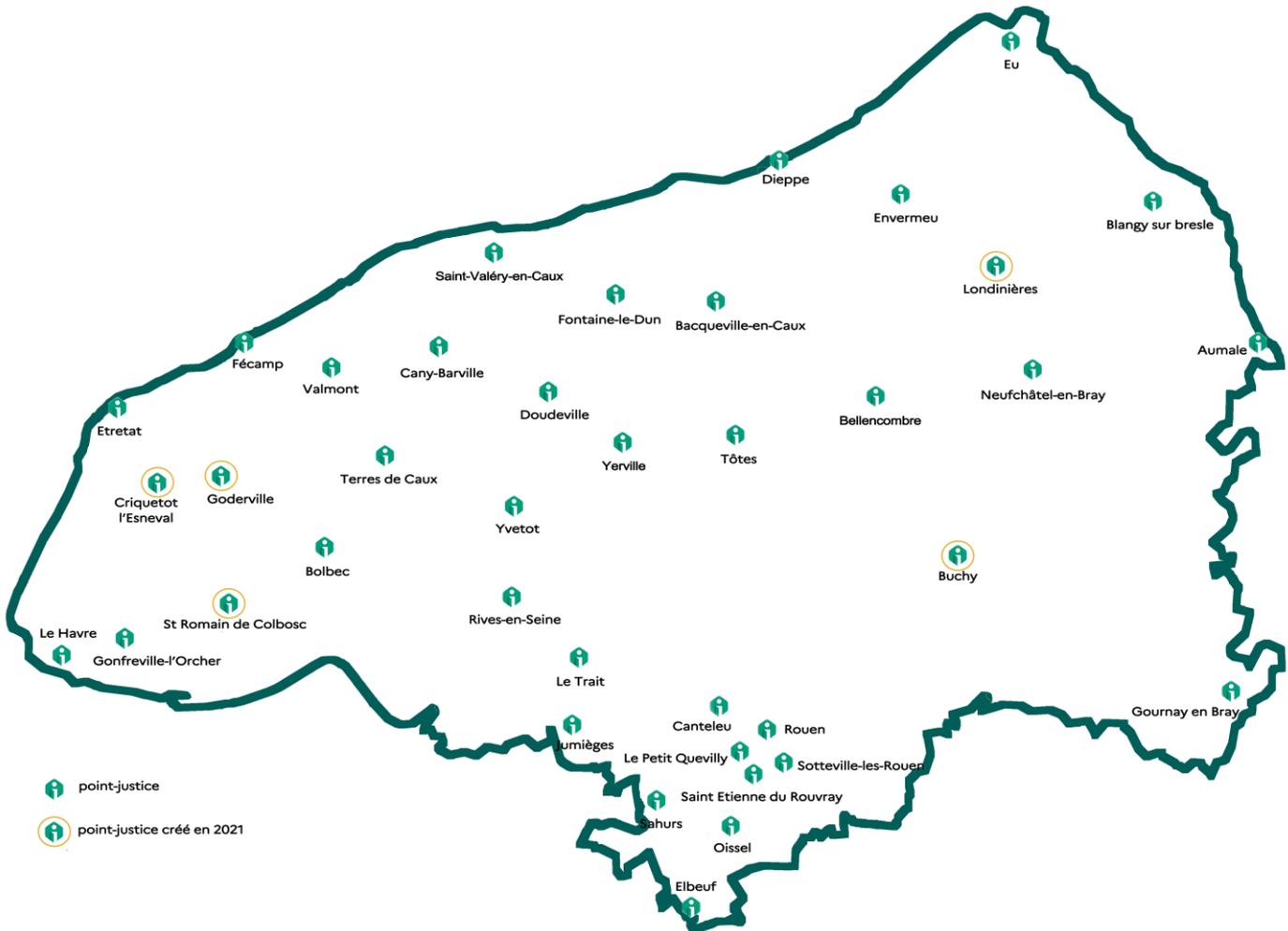


Evolution des dépenses



L'ACTIVITE DU RESEAU DES POINT-JUSTICE

Cartographie de l'implantation des point-justice



46 point-justice

33 367

Personnes accueillies et
ou informées

Le maillage territorial

L'ensemble des structures d'accès au droit sont désormais rassemblées au niveau national sous l'appellation unique « point-justice ».

Au 31 décembre 2021, le département de Seine-Maritime comptait 40 point-justice généralistes dont 3 mobiles et 6 point-justice spécialisés.

L'ensemble de ces point-justice sont joignables depuis le numéro unique de l'accès au droit :



Ce service ainsi que les appels sont gratuits.

L'activité des point-justice :

33 367 personnes ont été accueillies par l'ensemble des point-justice du département contre 32 022 personnes en 2020, soit une augmentation de la fréquentation de +4,20%.

L'activité 2021 a continué à être impactée par la crise sanitaire avec une reprise plus ou moins lente selon les territoires. Si elle est en progression par rapport à 2020, le nombre de personnes accueillies est inférieur d'environ 4 300 personnes par rapport à l'année 2019.

Répartition par sexe :

	2019	2020	2021
Hommes	39.54%	39.48%	41.85%
Femmes	60.46%	60.53%	58.15%

Répartition par tranche d'âges :

	2019	2020	2021
Mineurs	0.45%	0.42%	0.44%
18 – 25 ans	6.50%	6.83%	9.34%
26 – 62 ans	0.81%	76.71%	73.71%
Plus de 63 ans	17.75%	16.71%	20.67%

Répartition par catégories socio-professionnelles :

	2019	2020	2021
Scolaires / étudiants	1.46	1.59%	1.60%
Salariés / employés	36.76	39.64%	39.82%
Fonctionnaires ou assimilés	5.94	5.77%	3.81%
Commerçants - artisans	1.55%	1.75%	1.22%
Professions libérales ou assimilées	0.59	0.72%	0.64%
Autres actifs			0.93%
Sans activité avec ressources	41.65	40.81%	39.63%
Sans activité sans ressources	3.70%	4.34%	5.95%
Autres	8.35%	5.38%	6.41%

Première visite :

	2019	2020	2021
Oui	52.73%	56.77%	57.62%
Non	42.21%	35.76%	38.19%
Suivi de dossier	1.74%	4.48%	4.19%
Non renseigné	3.32%	2.99%	

Repérage du dispositif :

	2019	2020	2021
Par une précédente visite	40.13%	38.97%	36.05%
Par des proches ou voisins	12.39%	8.87%	14.82%
Service de la mairie	6.95%	0.18%	9.39%
Par internet	17.24%	9.99%	9.27%
Autre mode d'information	5.58%	0.37%	8.10%
Par une assistante sociale	6.66%	0.85%	6.95%
Par une structure France services ou un point-justice	3.56%	1.73%	6.50%
Par les services de police ou de gendarmerie	2.51%	2.57%	3.51%
Par l'espace judiciaire	3.00%	7.01%	3.39%
Plaquette d'information	0.65%	0.71%	1.33%
Par un média (presse, bulletin municipal, départemental ...)	1.31	22.36%	0.68%

Thèmes de consultation :

	2019	2020	2021
Droit de la famille	11.85%	13.86%	21.49%
Autres domaines du droit civil et de la procédure civile	10.89%	9.89%	16.83%
Droit du logement	10.05%	10.55%	9.77%
Droit de la consommation	8.73%	9.19%	7.95%
Droit du travail	9.19%	9.85%	6.97%
Droit pénal et procédure pénale	5.10%	6.07%	5.30%
Démarches et formalités	8.45%	6.32%	5.18%
Droit des étrangers et nationalité	5.51%	6.35%	4.53%
Conflit de voisinage	2.93%	1.24%	3.76%
Droit administratif	3.25%	1.76%	2.65%
Aide aux victimes			2.55%
Aide juridictionnelle			2.36%
Droit social	5.06%	4.52%	2.08%
Contact à l'attention d'un intervenant			1.95%
Protection des majeurs	4.71%	2.97%	1.56%
Surendettement	1.48%	1.24%	1.30%
Droit bancaire, fiscal et assurance	2.32%	1.99%	1.30%
Information médiation familiale	1.36%	1.44%	1.02%
Médiation avec un service public			0.91%
Droit commercial et des sociétés	0.83%	0.44%	0.28%
Discriminations	0.19%	0.09%	0.16%
Droit rural			0.08%
Défense des droits de l'enfant			0.02%
Déontologie de la sécurité			0.02%

Les permanences

37 lieux de permanences *

*hors point-justice mobiles et spécialisés

L'accès au droit

Avocats droit administratif :

- Rouen

Avocats droit du travail :

- Canteleu
- Elbeuf
- Le Havre
- Rouen
- Saint-Étienne-du-Rouvray

Avocats généralistes :

- Aumale
- Bolbec
- Canteleu
- Cany-Barville
- Dieppe
- Elbeuf
- Eu
- Fécamp
- Fontaine-le-Dun
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Le Trait
- Neufchâtel-en-Bray
- Rives-en-Seine
- Rouen
- Saint-Étienne-du-Rouvray
- Saint-Valéry-en-Caux
- Tôtes
- Yvetot

Huissiers de justice :

- Aumale
- Bolbec
- Canteleu
- Cany-Barville
- Dieppe
- Elbeuf
- Eu
- Fécamp
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Rouen
- Saint-Étienne-du-Rouvray
- Saint-Valéry-en-Caux
- Tôtes

Notaires :

- Aumale
- Bolbec
- Canteleu
- Cany-Barville
- Dieppe
- Elbeuf
- Eu
- Fécamp
- Fontaine-le-Dun
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Tôtes
- Rouen
- Saint-Étienne-du-Rouvray
- Saint-Valéry-en-Caux
- Yvetot

Juriste du CDAD :

- Aumale
- Bacqueville-en-Caux
- Bellencombre
- Blangy-sur-Bresle
- Bolbec
- Buchy
- Canteleu
- Cany-Barville
- Criquetot-l'Esneval
- Dieppe
- Doudeville
- Elbeuf
- Envermeu
- Etretat
- Eu
- Fécamp
- Fontaine-le-Dun
- Gonfreville-l'Orcher
- Gournay-en-Bray
- Jumièges
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Le Trait
- Londinières
- Neufchâtel-en-Bray
- Oissel
- Rives-en-Seine
- Rouen
- Sahurs
- Saint-Étienne-du-Rouvray
- Saint Romain-de-Colbosc
- Saint-Valéry-en-Caux
- Sotteville-lès-Rouen
- Tôtes
- Valmont
- Yvetot
- Yerville

ADIL :

- Aumale
- Bolbec
- Canteleu
- Cany-Barville
- Dieppe
- Eu
- Fécamp
- Fontaine-le-Dun
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Rouen
- Saint-Étienne-du-Rouvray
- Saint-Valéry-en-Caux
- Yvetot

Associations d'aide aux victimes :

- Bolbec (AVRE76)
- Elbeuf (AVIPP)
- Envermeu (AVIM 76)
- Fécamp (AVRE76)
-
- Le Havre (AVRE76)
- Neufchâtel en Bray (AVIM 76)
- Yvetot (AVIPP)

CIDFF (droit des étrangers) :

- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Rouen
- Saint-Étienne-du-Rouvray

CIDFF (droit de la famille) :

- Bolbec
- Canteleu
- Dieppe
- Elbeuf
- Fécamp
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Saint-Étienne-du-Rouvray
- Yvetot

CMBD (consommation /surendettement) :

- Fécamp
- Le Havre

Information et soutien aux tuteurs familiaux :

- Bolbec (ATMP)
- Canteleu (UDAF)
- Cany-Barville (UDAF)
- Dieppe (UDAF)
- Elbeuf (UDAF)
- Fécamp (ATMP)
- Le Havre (ATMP)
- Rouen (UDAF)
- Saint-Étienne-du-Rouvray (UDAF)
- Saint-Valéry-en-Caux (UDAF)

Le règlement amiable des différends :

Conciliateurs de justice :

- Aumale
- Bacqueville en Caux
- Bolbec
- Canteleu
- Cany-Barville
- Criquetot-L'Esneval
- Dieppe
- Doudeville
- Elbeuf
- Envermeu
- Eu
- Fécamp
- Goderville
- Gonfreville l'Orcher
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Montivilliers
- Rives en Seine
- Saint-Étienne-du-Rouvray
- Saint Romain-de-Colbosc
- Saint-Valéry-en-Caux
- Terres de Caux
- Tôtes
- Yvetot

Délégués de la Défenseure des Droits :

- Bolbec
- Canteleu
- Dieppe
- Elbeuf
- Fécamp
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Rouen
- Saint-Étienne-du-Rouvray
- Yvetot

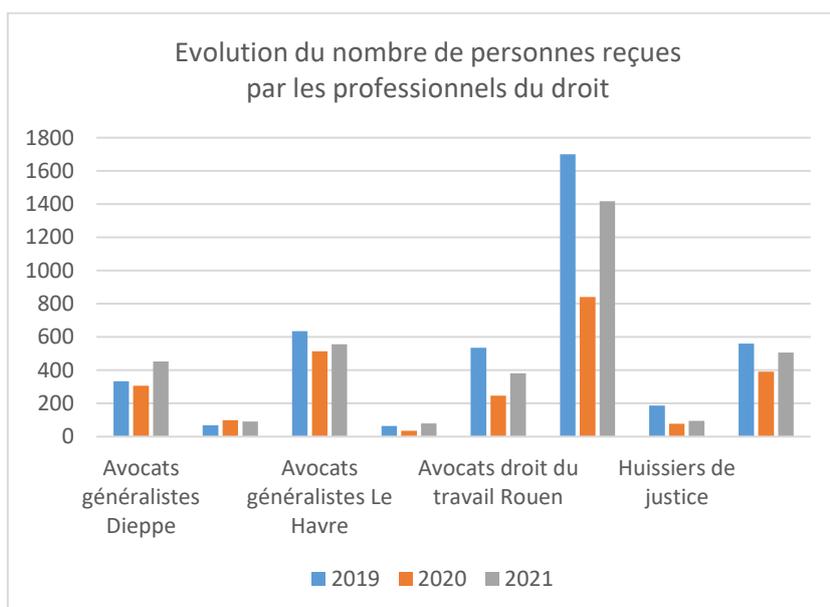
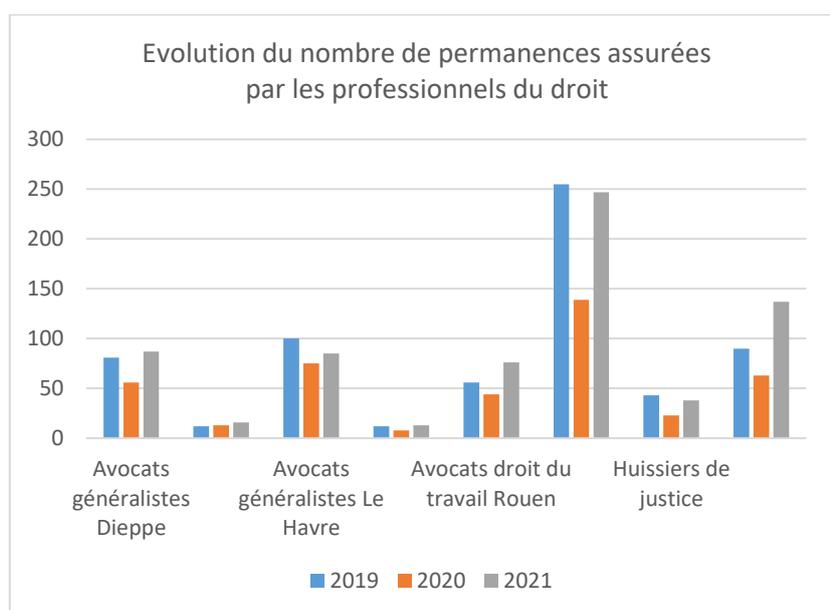
Médiation familiale :

- Aumale (UDAF)
- Bolbec (Trialogue)
- Canteleu (Trialogue)
- Dieppe (Trialogue)
- Elbeuf (Trialogue)
- Fécamp (Trialogue)
- Fontaine-le-Dum (Trialogue)
- Le Havre (centre de justice amiable du Havre)
- Le Petit-Quevilly (Trialogue)
- Rives-en-Seine (Trialogue)
- Rouen (Les Nids et Trialogue)
- Saint-Étienne-du-Rouvray (Trialogue)
- Saint-Valéry-en-Caux (Trialogue)
- Yvetot (Trialogue)

Les professionnels du droit :

Après une année 2020 marquée par une baisse des permanences réalisées par les professionnels du droit principalement liée au contexte sanitaire, l'activité 2021 a retrouvé une activité proche de la normale alors même que les avocats du barreau du Havre ont suspendu leurs permanences sur le dernier trimestre de l'année.

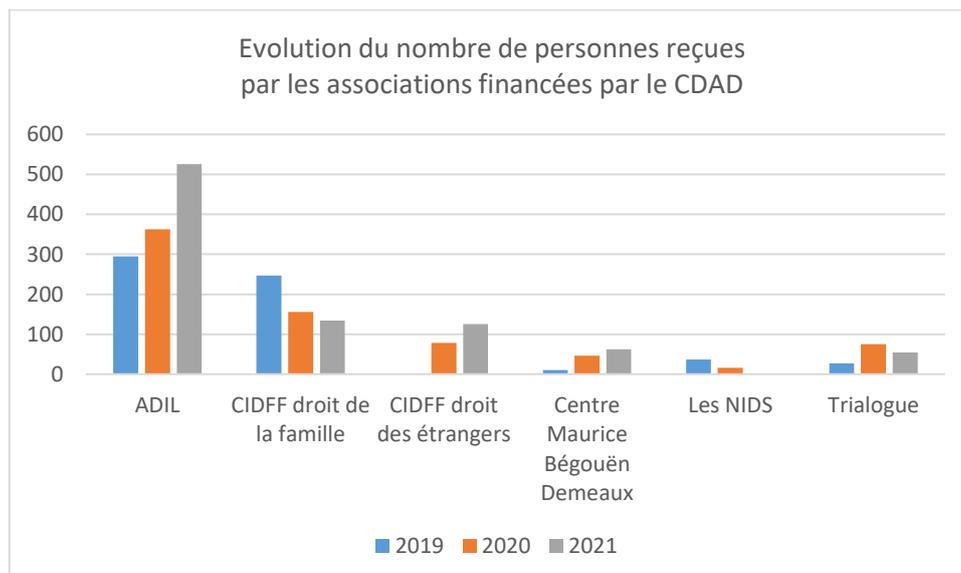
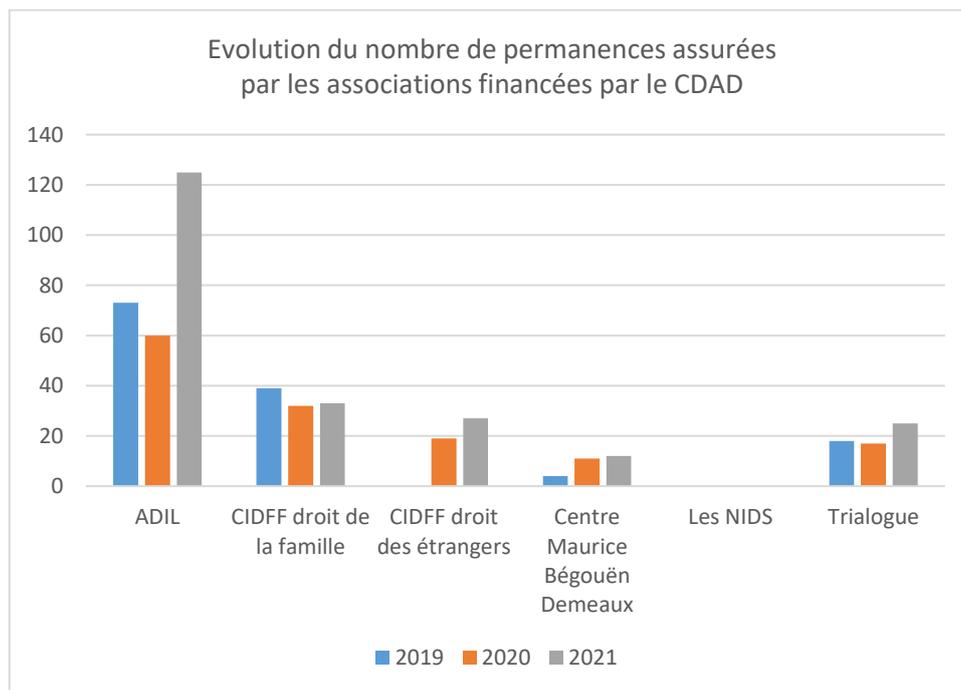
Le nombre de permanences spécialisées en droit du travail sur les ressort du Havre et de Dieppe a été supérieur à celui de 2019.



L'activité des associations :

Malgré une année encore perturbée par la crise sanitaire, les permanences assurées par les associations ont retrouvé un rythme proche de la normale même si certaines permanences ont été converties en permanences téléphoniques.

Néanmoins et s'agissant des permanences financées par le CDAD, on constate une difficulté à revenir à un niveau de fréquentation d'avant la crise pour les demandes en lien avec le droit de la famille.

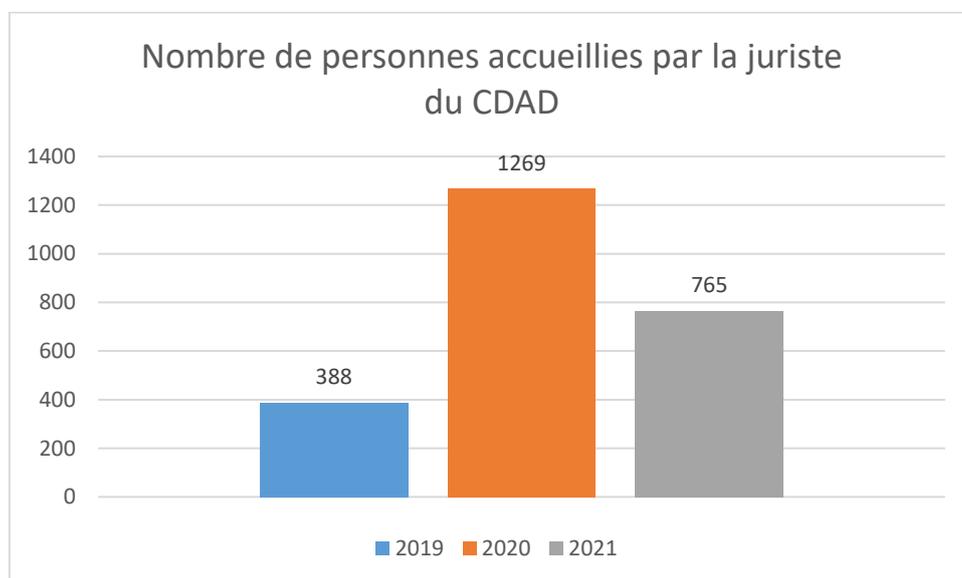


L'activité de la juriste du CDAD :

La juriste du CDAD assure des permanences au sein de plusieurs structures France services du département ainsi que des permanences téléphoniques libres ou sur rendez-vous en visioconférence depuis les locaux du CDAD.

L'année 2020 avait été exceptionnelle puisqu'elle avait assuré un accueil téléphonique en continu alors que l'accueil assuré par de très nombreux point-justice avait été ralenti ou suspendu durant le premier confinement.

Au cours de l'année 2021, dans un contexte de fonctionnement classique, on constate une nette augmentation de l'activité avec une progression de +97,16% par rapport à l'année 2019.



Les principales thématiques abordées au cours de ses entretiens demeurent :

- Le droit de la famille
- Le droit civil et la procédure civile
- Le droit du logement
- Le droit de la consommation
- Le droit du travail

Les permanences de consultations juridiques spécialisées

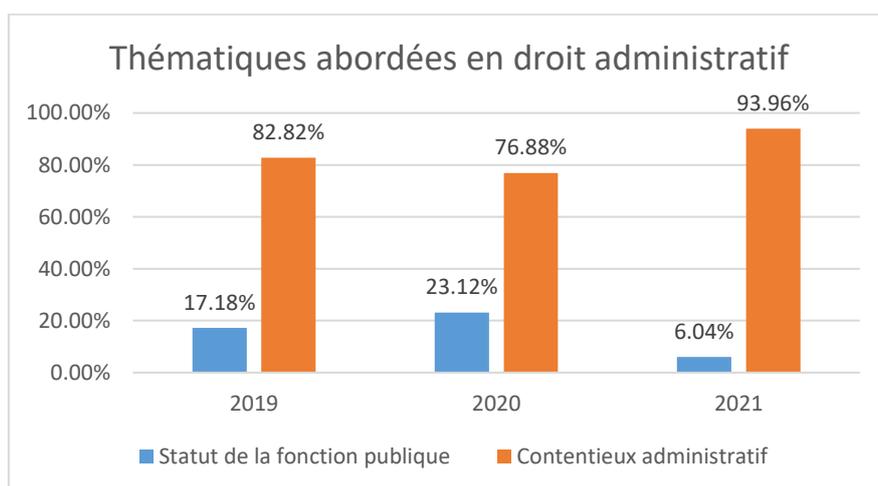
Le CDAD, en partenariat avec les Ordres des avocats des barreaux du Havre et de Rouen, a organisé des permanences spécialisées en droit administratif et en droit du travail.

Les permanences en droit administratif :

Ces permanences mensuelles sont organisées au sein du point-justice de Rouen.

40 personnes ont été reçues durant 8 permanences de 3 heures chacune.

On relève une part moins importante des demandes liées aux statuts de la fonction publique. Les prochaines années nous éclaireront sur le caractère conjoncturel ou non de cette diminution.

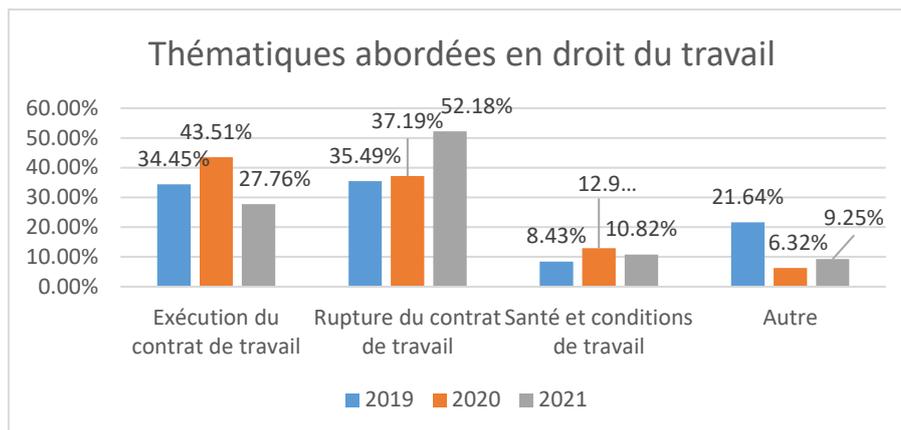


Les permanences en droit du travail :

Ces permanences sont organisées au sein des point-justice de Canteleu, Elbeuf, Le Havre, Rouen et Saint-Étienne-du-Rouvray.

472 personnes ont été accueillies sur 82 permanences (346 personnes - 57 permanences en 2020 et 441 personnes - 68 permanences en 2019).

Les demandes se sont réparties ainsi :



Les point-justice spécialisés

Le département de la Seine-Maritime compte six point-justice spécialisés.

Les point-justice pénitentiaires

Les point-justice en milieu pénitentiaire sont installés dans les deux établissements que compte le département de la Seine-Maritime, répondant ainsi à l'exigence posée par l'article L312-1 du Code pénitentiaire.

L'activité de ces point-justice est restée perturbée en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Le point-justice pénitentiaire du Havre :

La coordination en est assurée par l'antenne du SPIP du Havre.

Sont organisées au sein de cet établissement des permanences d'avocats et d'un écrivain public.

Des permanences de la juriste du CDAD sont venues compléter l'offre existante en toute fin d'année 2021.

L'écrivain public a souhaité, après de nombreuses années, mettre fin à son activité. Elle sera remplacée en 2022 par des bénévoles de l'association AGIR abcd qui interviennent déjà au sein du point-justice pénitentiaire de Rouen.

	Nombre de permanences			Nombre de personnes reçues		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Avocats	16	10	13	132	55	125
Ecrivain public	19	12	7	82	28	26
Juriste CDAD			1			3

L'établissement n'a communiqué au CDAD aucune donnée quant au profil des détenus ayant eu recours à ce service ou aux principales thématiques abordées au cours des rendez-vous.

Le point-justice pénitentiaire de Rouen :

Depuis 2018, la coordination du point-justice pénitentiaire de Rouen est assurée par la juriste du CDAD.

Dans ce cadre, elle a pour mission de :

- Recevoir les détenus qui le sollicitent soit directement, soit après orientation par les différents acteurs de l'établissement pénitentiaire
- Orienter les détenus vers la structure adéquate (SPIP, délégué du défenseur des droits, mission locale...)
- Prodiguer des informations d'ordre juridique et si nécessaire, renvoyer les détenus vers un avocat ou l'écrivain public.

Répartition de l'activité des intervenants :

	Nombre de permanences			Nombre de personnes reçues		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Avocats	2	0	3	6	0	3
Ecrivain public	10	5	0	15	7	0
Juriste du CDAD	22	16	4	119	52	26

Les principales thématiques juridiques abordées en 2021 sont les suivantes :

- Droit de la famille
- Droit pénal, procédure pénale
- Droit du travail

Les point-justice sur les aires d'accueil des gens du voyage

Le point-justice de Sotteville-lès-Rouen :

La juriste du CDAD assure une à deux permanences mensuelles au sein du relais d'accueil des gens du voyage implanté à Sotteville-lès-Rouen. Cette structure a été labellisée France services au 1^{er} janvier 2020.

La fréquentation de ces permanences reste faible : 15 personnes en 2020 contre 29 en 2019.

Il n'a pas été possible de reprendre les visites sur les aires d'accueil de la métropole.

Le point-justice du Havre :

En juin 2021, une nouvelle permanence assurée par la juriste du CDAD a été implantée sur l'aire d'accueil des gens du voyage située rue Delamare au Havre.

Cette aire de stationnement dispose d'une équipe sur place qui est chargée de proposer des rendez-vous aux personnes rencontrant une difficulté juridique.

Seules 5 personnes ont été reçues ce qui nécessite de réinterroger le format de cette offre.

Les point-justice sur les lieux de distribution alimentaire :

En octobre 2021 et en partenariat avec les restos du cœur de la région rouennaise, deux permanences ont été organisées lors de la distribution alimentaire sur les centres Desseaux et Saint-Hilaire de Rouen.

Au préalable, les bénévoles des deux centres avaient été sensibilisés aux questions d'accès au droit afin d'orienter au mieux les bénéficiaires des restos du cœur vers cette permanence.

9 personnes ont été reçues lors de ces permanences.

LES ACTIONS, LES MANIFESTATIONS

Les actions générales

Du fait des contraintes sanitaires, aucune action collective de grande ampleur n'a été organisée en 2021.

Les actions à destination de publics cibles

Le festival du film judiciaire

Action destinée aux lycéens, la 17^e édition du festival du film judiciaire devait avoir pour thème « le poids de la décision ».

Annulée en 2020, cette action avait été reprogrammée en 2021. Le contexte sanitaire n'a cependant pas permis d'envisager la projection du film dans des salles de cinéma et celle-ci a donc été assurée dans les établissements scolaires.

De même, il n'a pas été possible d'assurer les débats à l'issue des projections.

L'exposition sur le casier judiciaire

Depuis 2016, le CDAD propose en prêt une exposition de présentation du casier judiciaire et des conséquences des mentions qui y sont portées.

A l'appui de cette exposition, la juriste du CDAD peut assurer une intervention au sein des établissements.

215 élèves

L'exposition sur les droits et obligations

Le CDAD a acquis une exposition destinée aux jeunes sur les droits et obligations.

Comme pour l'exposition sur le casier judiciaire, cette exposition est proposée en prêt aux établissements du département avec, en complément, une intervention de la juriste du CDAD.

195 jeunes ont ainsi pu bénéficier de cette intervention.

Action à destination des collégiens

Il est apparu nécessaire de développer des actions dès le collège afin de toucher un plus grand nombre de jeunes dont certains sortiront du système scolaire à la fin de la troisième.

L'objectif est de s'adresser prioritairement à un public de jeunes confrontés à des difficultés sociales. Il a donc été décidé de cibler des élèves de collèges REP ou REP +. Suite à un appel à candidatures des services du rectorat, le collège Camille Claudel de Rouen s'est proposé pour participer à cette action qui s'est déroulée sur l'ensemble de l'année scolaire 2021 – 2022.

Des ateliers juridiques se sont ainsi déroulés à partir du mois d'octobre. Ils ont visé à sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, à leur faire découvrir l'institution judiciaire et l'accès au droit à travers les deux expositions dont dispose le CDAD et des interventions de la juriste du CDAD.

L'accueil en stage d'une élève avocate a permis d'apporter un appui à la participation du collège au concours 180 secondes organisé par le Mémorial pour la paix de Caen.

En 2022, cette action sera complétée par un accueil d'élèves aux audiences correctionnelles suivi d'une phase de débriefing dans la classe.

En complément, des élèves seront accueillis conjointement par le tribunal judiciaire de Rouen et le CDAD dans le cadre du stage de découverte afin de leur offrir l'opportunité de découvrir, de l'intérieur, le fonctionnement de l'institution.

A l'issue, un magistrat se rendra dans la classe, lors de la restitution faite par les stagiaires à l'ensemble de la classe.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION



Le site internet

60 518 visites (63 169 en 2020)
www.cdad-seinemaritime.justice.fr



Twitter

66 abonnés (53 en 2020)
[@cdad76](https://twitter.com/cdad76)



Facebook

15 abonnés
[@cdad76](https://www.facebook.com/cdad76)



Flyers

**1 500 exemplaires
distribués**

FOCUS

Déclinaison de la charte nationale de l'accès au droit

Dans le cadre de la déclinaison départementale de la charte nationale de l'accès au droit signée en 2017 par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, une charte départementale de l'accès au droit a été signée avec plusieurs associations caritatives le 18 mai 2021.



Partenaires signataires de la charte départementale de l'accès au droit le 17 mai 2021

Ce nouveau partenariat a permis d'initier de nouvelles actions visant à favoriser l'accès au droit des personnes en situation de vulnérabilité, notamment en :

- Informant les bénévoles des associations
- Organisant des permanences d'information juridique sur des lieux de distribution alimentaire
- Expérimenter, en lien avec le tribunal judiciaire de Rouen, l'accompagnement des usagers et des justiciables par des « tiers taisant ».

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022

Outre les actions engagées en 2021 et qui se poursuivront en 2022, les membres du CDAD ont souhaiter travailler sur les axes qui suivent.

Renforcer l'offre d'accès au droit au sein des point-justice

De nouveaux point-justice devraient être créés dans le courant de l'année 2022 suite à la labellisation de nouvelles structures France services offrant ainsi un maillage territorial assez complet.

Le travail de rationalisation des permanences visant à tendre à un meilleur taux de fréquentation des permanences et un élargissement des services à un plus grand nombre de point-justice sera engagé dans le courant du 2^e semestre 2022 et devra se poursuivre en 2023.

En effet, ce travail doit s'appuyer essentiellement sur la visioconférence ; or, le matériel informatique n'a pu être livré en 2021 et des questions liées à l'utilisation de l'outil webconférence ont continué à se poser au cours de cette même année.

Favoriser l'accès au droit des publics en situation de vulnérabilité

Organiser des point-justice spécialisés

Sur un modèle identique à celui retenu pour l'organisation de permanences au sein des Restos du cœur, des permanences seront organisées dans deux épiceries sociales du Havre implantées dans des quartiers éloignés des offres d'accès au droit de la ville.

Favoriser l'accès au droit des éleveurs et agriculteurs en difficulté

Partant du constat que le département de la Seine-Maritime se place au 12^e rang des départements agricoles français avec plus de 6 400 exploitations le CDAD se rapprochera des associations venant en aide aux éleveurs et agriculteurs en difficulté afin d'envisager avec elles les actions d'accès au droit pouvant être développées à destination de ce public dans le cadre de permanences dédiées.

Communiquer sur les offres d'accès au droit

Informers les élus

Le temps d'information à destination des élus qui devait avoir lieu en lien avec l'ADM 76 n'a pu se dérouler dans le contexte sanitaire que nous traversons depuis deux ans. Il sera de nouveau envisagé en 2022 si les conditions deviennent plus favorables.

Diffuser des supports de communication actualisés

Une version actualisée du guide de l'accès au droit sera diffusée largement aux communes et professionnels du secteur social de même qu'une version mise à jour de flyers.

Un projet de newsletter finalisé en 2021 devrait commencer à être diffusé dans le courant de l'année 2022.

Organiser des manifestations à l'occasion des 20 ans du CDAD

Le CDAD de Seine-Maritime a été créé le 14 juin 2002. A l'occasion de ses 20 ans d'existence, un colloque sera organisé sur le thème de l'accès au droit des personnes en situation de vulnérabilité.

Au cours de ce colloque seront traitées des thématiques qui devront permettre de définir de nouvelles orientations destinées à favoriser l'accès au droit du plus grand nombre.

Sous réserve d'une évolution favorable du contexte sanitaire, il sera envisagé de co-construire des manifestations locales avec les partenaires habituels du CDAD.

Avec le soutien des membres du CDAD et des collectivités



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Chambre départementale
des huissiers de justice



Chambre des notaires
de Seine Maritime

Conseil départemental de l'accès au droit de Seine-Maritime

Tribunal judiciaire
1, place Foch
76 037 Rouen cedex 01
Tél. : 02 76 27 85 73
www.cdad-seinemaritime.justice.fr